

KATIA, L'INTERNATIONALISTE



Katia Boustany

Elle nous manque. La communauté des internationalistes, et en particulier la communauté des internationalistes du Québec, a perdu le 6 janvier 2004 **Katia, l'internationaliste**.

Pour **Katia, l'internationaliste**, le droit international fut une passion. J'ai le souvenir d'un échange passionné et passionnant, au salon des professeurs de la faculté de droit de l'Université de Montréal, avec Éric David, notre estimé collègue de l'Université libre de Bruxelles, et Katia sur la légalité de la résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le recours à la force contre l'Irak et l'autorisation aux États membres « d'user des moyens nécessaires » pour rétablir la paix et la sécurité internationale dans la région pour rétablir la paix et la sécurité internationale n'était, selon Katia, respectueuse ni de l'esprit, ni surtout de la « lettre » de la *Charte des Nations Unies* et de son chapitre VII. La « Constitution du monde », rappelait-elle, ne permet pas un recours à la force si une résolution est dépourvue de précision et ne fixe notamment aucune obligation de tenir informé le Conseil de sécurité.

Pour **Katia, l'internationaliste**, le droit des gens aura été une profession. C'est à l'Université du Québec à Montréal qu'elle a exercé, à compter de 1988, cette profession, créé en son sein Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CEDIM), dirigé le Centre de recherche en droit, sciences et sociétés (GRID), enseigna surtout à plusieurs générations d'élèves et fut leur précieuse conseillère dans la préparation des concours Charles-Rousseau et Jean-Pictet. J'ai aussi le souvenir du moment où j'ai demandé à Katia de prendre ma relève à la présidence de la Société québécoise de droit international et la fierté qu'elle a ressentie à l'idée d'assumer ainsi un leadership auprès des internationalistes de son pays d'adoption et d'être la première femme à occuper la présidence de la SQDI.

De **Katia, l'internationaliste**, le droit des gens a hérité de publications. Elle laisse comme héritage une thèse, devenue la monographie *Le conflit interétatique au Liban- problèmes de maintien de la paix* publiée chez Bruylant à Bruxelles en 1994, deux ouvrages collectifs dont elle a dirigé la rédaction avec son ami Daniel Dormoy, *Génocide(s)* et *Perspectives identitaires entre conflits, droit(s) et action* parus respectivement en et 1999 et 2002 chez Bruylant également. Elle a publié plusieurs articles et a enrichi les pages de la *Revue québécoise de droit international*, de l'*Annuaire canadien de droit international*, du *Bulletin de droit nucléaire* et d'autres périodes scientifiques qui sont aussi ses legs à l'avancement du droit international.

À **Katia, l'internationaliste**, hommage a été rendu par ses institutions. La Faculté de droit et de science politique de l'Université du Québec à Montréal a instauré le Prix Katia-Boustany pour le meilleur résultat en droit international public et le Réseau francophone de droit international a également créé un Prix Katia-Boustany qu'il attribue à l'occasion du Concours de procès-simulé en droit international Charles-Rousseau. La Société québécoise de droit international a préparé des *Éphémérides de droit international public à la mémoire du professeur Katia Boustany* [<http://www.sqdi.org/sqdi.org/ephemerides.php>] et organise sur une base annuelle la Conférence Katia-Boustany. Et par ce numéro spécial, la *Revue québécoise de droit international* honore sa mémoire.

Elle me manque. Notre amour de la poésie ne peut plus être partagé. Nos débats sur l'avenir du Québec et du Monde sont du passé. J'ai pleuré une amie le 6 janvier 2004 et pleure encore, ***Katia, l'internationaliste.***

Daniel Turp

*Député de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (en congé)
Président du Conseil de la Société québécoise de droit international*